

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2025

FORMER LES JEUNES AUX PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE - (N° 703)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 18

présenté par

M. Weber, M. Ménagé, Mme Bamana, M. Bentz, M. Bernhardt, Mme Delannoy, Mme Dogor-Such, M. Dussausaye, M. Florquin, M. Frappé, Mme Levavasseur, M. Lioret, Mme Loir, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE 2

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« La campagne nationale de sensibilisation à la santé mentale inclut un volet spécifique visant à informer les jeunes et leur entourage des effets des écrans et des réseaux sociaux sur la santé mentale, notamment les risques d'addiction, de cyberharcèlement et d'exposition excessive. Cette sensibilisation comprend la mise à disposition d'outils pédagogiques dans les établissements d'enseignement et la diffusion de messages préventifs sur les plateformes numériques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'intégrer une dimension éducative à la campagne nationale, en réponse aux préoccupations croissantes liées à l'impact des écrans et des réseaux sociaux sur la santé mentale des jeunes. Il vise à sensibiliser à des comportements responsables en ligne, tout en informant sur les risques spécifiques tels que l'isolement social, l'impact sur le sommeil ou l'exposition à des contenus inappropriés.